CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE SAINT-FRANÇOIS

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

N° : 450-11-000167-134

DANS L'AFFAIRE DU PLAN D'ARRANGEMENT AVEC LES CRÉANCIERS DE :

MONTRÉAL, MAINE & ATLANTIQUE CANADA CIE

Débitrice

et

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

Contrôleur

et

PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC

Requérante

ACTE DE DÉSISTEMENT DE SA REQUÊTE
(Article 213 C.p.c.)
(Relatif à la procédure 162)

La partie requérante, procureure générale du Québec, par l'entremise de ses avocats soussignés, se désiste en totalité de sa requête du 11 août 2014 visant à faire déterminer l'allocation du prix de vente des actifs de la débitrice au Canada.

Montréal, le 3 novembre 2026

Bernard, Roy (Justice-Québec)
(M^e^ Pierre-Luc Beauchesne)
Avocats de la requérante
Procureure générale du Québec

Justice Québec

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE SAINT-FRANÇOIS

N° : 450-11-000167-134

DANS L'AFFAIRE DU PLAN D'ARRANGEMENT AVEC LES CRÉANCIERS DE :

MONTRÉAL, MAINE & ATLANTIQUE CANADA CIE

Débitrice

et

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

Contrôleur

et

PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC

RequéranteIntervenants

ACTE DE DÉSISTEMENT DE SA REQUÊTE
(Article 213 C.p.c.)
(Relatif à la procédure 162)

Bernard, Roy (Justice-Québec)
1, rue Notre-Dame Est, bureau 8.00
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone : 514 393-2336
Télécopieur : 514 873-7074
Adresse pour notification par moyen technologique :
bernardroy@justice.gouv.qc.ca
BB1721
N/Réf. : AJ-2013-022151/ 0400-CM-2013-002850-0001
Me Pierre-Luc Beauchesne